

Déclaration préalable SNES-FSU à la CAPA des certifiés examinant les demandes de congé de formation 25 mai 2022

Monsieur le Recteur, madame la Secrétaire Générale,

La CAPA qui se tient ce jour examine les demandes de congés de formation formulées par les collègues pour la rentrée 2022. Cette année, 64 demandes de collègues qui souhaitent permettre à leur carrière d'évoluer, ou bien qui s'engagent dans un processus de reconversion ; combien le pourront ? Trop peu, au regard de ce qui s'est pratiqué dans l'académie de Dijon jusqu'à présent. Le SNES-FSU déplore d'ores et déjà la quantité insuffisante de moyens dédiés à la formation des personnels

Les nécessités de service sont malheureusement le premier argument avancé, créant d'emblée une injustice entre les disciplines, qui paient là le problème récurrent des remplacements. Certains collègues l'ont bien compris, qui ne font même plus de demande, comme en Technologie et physiques-chimie, disciplines complètement absentes du tableau.

La forte présence d'autres disciplines doit également interroger sur les difficultés rencontrées dans l'exercice de notre métier : Lettres Modernes, Anglais, Espagnol, Mathématiques. Derrière ces disciplines, nous retrouvons les nombreux services partagés, les problématiques de remplacements sur 3 ou 4 établissements, et la charge de travail augmentée par des effectifs toujours plus importants dans les classes.

Même la répartition par genre pose question, quand bien même, nous le savons, l'enseignement est une profession largement féminisée : sur les 64 demandes, 14 seulement sont faites par des hommes.

Ce tableau doit donc interroger plus largement l'administration sur les motivations liées à ces demandes, et ouvrir aussi à d'autres perspectives : ainsi, il nous semble que le Compte personnel de Formation n'est pas suffisamment accessible aux collègues qui souhaiteraient le mobiliser. Des refus parfois non motivés ou l'exigence d'une formation sur le seul temps des congés n'aident pas les collègues à s'approprier ce droit à la formation. Des campagnes d'information plus claires, et à jour (la page du rectorat à ce sujet date de septembre 2020...) seraient les bienvenues. Combien de collègues savent qu'ils peuvent saisir la CAPA en cas de refus de formation dans le cadre du CPF ?

Cette CAPA montre s'il en était besoin combien celles-ci sont nécessaires dans le cadre d'un dialogue social constructif et transparent. Nous terminerons donc en réitérant notre exigence de voir rétablies, dans le respect du paritarisme, l'ensemble des CAPA supprimées par la loi de transformation de la Fonction Publique. Et dénonçons à nouveau le décalage qui demeure entre le discours sur la mobilité des parcours et les insuffisances d'accompagnement et de moyens que l'administration choisit de donner aux personnels.

Ainsi, si la nomination de monsieur Pap N'Diaye peut réjouir, tant les cinq années sous la férule de monsieur Blanquer a laissé une profession exsangue, elle ne doit toutefois pas cacher tout ce que notre nouveau ministre va devoir entendre ces prochaines semaines : plus de reconnaissance, plus de moyens, plus de dialogue aussi. Et la toute récente nomination de Monsieur Huart, proche de Jean-Michel Blanquer, au poste de directeur de cabinet du nouveau ministre, n'est pas le meilleur des signaux...

Pour terminer nous remercions l'ensemble des services pour l'envoi des documents.